



UNSA - ANPE
6, rue de la plaine 75020 PARIS
Tel : 01 44 93 20 85 Fax : 01 44 93 26 15
syndicat.unsa@anpe.fr
www.unsa-anpe.fr

Libres ensemble

QUEL AVENIR POUR L'

Adasa

La dernière assemblée générale de l'Adasa s'est déroulée les 23 et 24 septembre 2008, l'ordre du jour principal étant :

- **Que vont devenir les œuvres sociales des agents de l'ANPE ?**
- **Comment va s'organiser la gestion et la délivrance des prestations ?**
- **Va-t-on dépendre d'un Comité d'Entreprise issu du privé ?**
- **Quelle articulation avec les CE existants aux ASSEDIC ?**

Pour répondre à toutes ces questions, la direction était représentée, entre autre, par Mr Rashid, directeur des affaires sociales, de l'emploi et des conditions de travail :

Si le représentant de l'établissement s'est montré optimiste et rassurant sur le devenir des œuvres sociales de l'ANPE, force est de constater que « in fine » il n'y a eu aucun engagement concret sur ce même devenir.

Le représentant de l'établissement nous signifiant qu'il serait possible de prolonger l'existence de l'Adasa jusqu'à la mise en place de la convention collective fin 2010 et que ce même établissement n'entravera pas la mise en place d'une telle solution adaptée.

Si nous n'avons pas de raisons de douter de cette « promesse », nous ne relâcherons pas la nécessaire vigilance qui s'impose en ces temps de bouleversements profonds dans nos conditions de travail et sur notre avenir.

- **L'UNSA-ANPE revendique le maintien de L'Adasa tant que les élections professionnelles dans la nouvelle institution n'ont pas eu lieu.**
- **Rejette l'idée d'organiser en mars 2009 des élections à l'Adasa, coûteuses et inutiles.**
- **Préconise la prolongation des mandats actuels des administrateurs régionaux et nationaux.**

L'UNSA-ANPE attend de la direction générale, le maintien et la garantie des prestations actuelles.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire

Votre représentant Unsa-ANPE à l'Adasa nationale :
Christophe Benhacene.